

CALENDRIER ANNEE 2023-2024

REOUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS LE LUNDI 21 AOUT 2023 à 9 h 00

HORAIRES DES COURS

Collège:

• Mardi et jeudi : 08 h 15 – 16 h 45 • Mercredi : 08 h 15 – 12 h 15

• Lundi : 10 h 25 – 16 h 45

• Vendredi : 08 h 15 – 15 h 30

Lycée:

• Lundi: 10 h 25 – 16 h 45 ou 17 h 40

• Mardi, Mercredi et jeudi : 08h15-16h45 • Mardi, Mercredi et jeudi : 08 h 15-17h40

• Vendredi : 08 h 15 – 15 h 30

BTSA:

• Lundi : 10 h 25 – 17 h 40

• Vendredi : 08 h 15 – 15 h 30

RENTREE DES CLASSES

Rentrée des élèves et étudiants :

Date	Heure	Classe	
Lundi 04 septembre 2023	10 h 00	4 ^{ème} / 3 ^{ème}	Pour ces classes, nous commencerons par une réunion
	10 h 30	Apprentis 2 ^{ème} année	d'informations en salle d'examen avec les parents et les
	14 h 00	2de Pro	élèves à l'heure indiquée.
	15 h 30	2de GT	Les élèves internes peuvent arriver une heure avant.
Mardi 05 septembre 2023	10 h 00	1ère STAV et 1ère Pro	
	14 h 00	Tle STAV et Tle Pro	
Mercredi 06 septembre 2023	09 h 10	BTSA ACSE 1 / BTSA ANABIOTEC 1	Les élèves internes peuvent arriver une heure avant l'heure indiquée. Pour ces classes, la réunion de rentrée avec les familles aura lieu le vendredi 08 septembre 2023 à 16h00.
Mercredi 06 septembre 2023	14 h 40	BTSA ACSE 2 / BTSA ANABIOTEC 2	
Lundi 11 sept 2023	10 h 30	Apprentis 1 ^{ère} année	

REUNIONS ET MANIFESTATIONS DIVERSES

Mercredi 13 septembre 2023	Photo de classe	
Vendredi 29 septembre 2023 à 16h	Réunion Professeurs principaux et parents délégués	
Du mercredi 06 au dimanche 10 septembre 2023	Permanence foire de Chalons	1ère Pro et Tle STAV, cours maintenus (des infos seront données à la rentrée)
Du vendredi 08 au dimanche 10 septembre 2023	Permanence foire de Sedan	Des infos seront données par M. CORBLIN (Resp. VS)

CONGES DES ELEVES:

Le régime général des congés peut être modifié en fonction des stages propres à chaque classe et spécialité (voir paragraphe « stages »).

TOUSSAINT	Du vendredi 20 octobre 2023 (après les cours) au lundi 06 novembre 2023 (10 h 25)
NOEL	Du vendredi 22 décembre 2023 (après les cours) au lundi 08 janvier 2024 (10 h 25)
FEVRIER	Du vendredi 23 février 2024 (après les cours) au lundi 11 mars 2024 (10 h 25)
PRINTEMPS	Du vendredi 19 avril 2024 (après les cours) au lundi 06 mai 2024 (10 h 25)

JOURS FERIES

Pâques	Lundi de Pâques : Lundi 1er avril 2024 – Reprise des cours mardi 02 avril 2024 (10h25)	
Fête Nationale du 8 mai	Mercredi 8 mai 2024 : Fin des cours mardi 07 mai 2024 après les cours, reprise des	
1945/Ascension	cours lundi 13 mai 2024 (10h25)	
Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2024 – reprise des cours mardi 21 mai 2024 (10 h 25)	

CELEBRATIONS:

Célébration de rentrée (chapelle)	Jeudi 28 septembre 2023 à 11h30

REUNIONS DE PARENTS

Classes de 4ème / 3ème	Rencontres individuelles avec les enseignants	Vendredi 10 novembre 2023 à 16 h 00
Filière Professionnelle	Rencontres individuelles avec les enseignants	Vendredi 24 novembre 2023 à 16 h 00
Filière Technologique	Rencontres individuelles avec les enseignants	Vendredi 17 novembre 2023 à 16 h 00
Filière BTSA	Rencontres individuelles avec les enseignants	Vendredi 1 ^{er} décembre 2023 à 16 h 00
« ACSE » et « ANABIOTEC »	_	

CONSEILS DE CLASSE:



3 ^{ème}	Semestre	1 : Lundi 08 janvier 2024 à 17 h 45	Mardi 2 avril 2024 à 17h45		
2 ^{nde} Pro	Semestre 1 : Jeudi 11 janvier 2023 à 17 h 45		Bilans mi semestre pro : mercredi 22 novembre 2023 à 17h45		
1 ^{ère} Pro	Semestre	1 : Vendredi 12 janvier 2024 à 15 h 45	Lundi 08 avril 2024 à 17h45		
Term Pro	Semestre	1 : Vendredi 12 janvier 2024 à 17 h 15			
2 ^{nde} GT	Semestre	1 : Jeudi 18 janvier 2024 à 17 h 45	Bilans mi semestre filière techno : mardi 7 novembre 2023 à 17h45		
1 ^{ère} STAV	Semestre	1 : Vendredi 19 janvier 2024 à 15 h 45	Jeudi 4 avril 2024 à 17h45		
Term STAV	Semestre 1 : Vendredi 19 janvier 2024 à 17 h 15				
BTS ANA 1	Semestre 1 : Mercredi 24 janvier 2024 à 17 h 45		Bilans mi semestre ANA : jeudi 9 novembre 2023 à 17h45		
BTS ANA 2	2 Semestre 1 : Vendredi 26 janvier 2024 à 15 h 45		Mercredi 3 avril 2024 à 17h45		
BTS ACSE 1	STS ACSE 1 Semestre 1 : Mardi 16 janvier 2024 à 17h45		Bilans mi semestre ACSE : jeudi 23 novembre 2023 à 17h45		
BTS ACSE 2 Semestre 1 : Mercredi 17 janvier 2024 à 17h45		1 : Mercredi 17 janvier 2024 à 17h45	Mardi 09 avril 2024 à 17h45		
UFA Apprentis 1 ^{ère} A. Lundi 22 ja		Lundi 22 janvier 2024 à 8h30			
UFA Apprentis 2 ^{ème} A. Lundi 15 janvier 2024 à 16h45		Lundi 15 janvier 2024 à 16h45			
Un relevé de n	Un relevé de notes intermédiaire vous sera envoyé (1/2 semestre)				
Les conseils de	classe du	Les conseils de classe du 2 ^{ème} semestre seront définis ultérieurement			

STAGES

Les périodes de stage font partie intégrante de la formation. Leur durée est variable en fonction des cycles. Ils sont obligatoires, Toute absence en stage devra être justifiée par un certificat médical.

- LA REALISATION D'UN STAGE DANS LE CADRE DE LA SCOLARITE ENGAGE LA RESPONSABILITE :
- des familles,
- des maîtres de stage,
- de l'école

Afin d'être en conformité avec la réglementation, il est impératif que chaque acteur soit en possession d'un exemplaire de la convention dûment signée et complétée avant le début du stage. Il est formellement interdit de le débuter sans ces éléments

Certaines périodes de stage sont programmées très tôt après la rentrée, il est IMPERATIF de chercher une entreprise d'accueil dès le début de l'année scolaire.

i unitee scounte.		
4ème de l'enseignement agricole	• Du lundi 17 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024 (1 semaine pour les plus de 14 ans)	
3 ^e de l'enseignement agricole	• Du lundi 4 décembre 2023 au vendredi 8 décembre 2023 (1 semaine)	
	Du lundi 18 mars 2024 au vendredi 29 mars 2024 (2 semaines)	
Seconde GT	Du lundi 19 février 2024 au vendredi 23 février 2024 (1 semaine)	
	Du lundi 17 juin 2024 au vendredi 28 juin 2024 (2 semaines)	
Première STAV	• Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 (2 semaines minimum sur les 3)	
	Du lundi 17 juin 2024 au vendredi 30 août 2024 (1 semaine minimum à définir)	
Terminale STAV	• Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 03 novembre 2023 (2 semaines minimum sur les 3)	
Seconde Professionnelle	• Du lundi 19 février 2024 au vendredi 08 mars 2024 (1 semaine minimum sur les 3)	
- Travaux Paysagers	• Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 03 mai 2024 (2 semaines minimum sur les 3)	
- et Laboratoire	Du lundi 10 juin 2024 au vendredi 30 août 2024 (3 semaines minimum à définir)	
Première Professionnelle	• Du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 (3 semaines minimum sur les 4)	
	• Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 (2 semaines minimum sur les 3)	
	Du lundi 03 juin 2024 au vendredi 30 août 2024 (5 semaines minimum à définir)	
Terminale Professionnelle • Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 (4 semaines)		
	Du lundi 11 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024 (2 semaines)	
BTSA ACSE 1	• Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 (2 semaines minimum sur les 4)	
	• Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 (2 semaines minimum sur les 4)	
	Du lundi 1er juillet 2024 au vendredi 30 août 2024 (3 semaines minimum à définir)	
Stage OPA	Du lundi 3 juin 2024 au vendredi 28 juin 2024 (4 semaines)	
BTSA ACSE 2	• Du lundi 19 février 2024 au vendredi 15 mars 2024 (2 semaines minimum sur les 4)	
BTSA ANABIOTEC 1	Du lundi 10 juin 2024 au vendredi 30 août 2024 (4 semaines obligatoires)	
BTSA ANABIOTEC 2	Du lundi 29 janvier 2024 au vendredi 10 mai 2024 (12 à 14 semaines)	

JOURNEES D'INTEGRATION:

4 ^{ème} de l'enseignement agricole	Mardi 05 septembre 2023
Apprentis 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	Jeudi 14 septembre 2023
BTSA 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	Mardi 26 septembre 2023

JOURNEES PORTES-OUVERTES:

Samedi 27 janvier 2024	De 09 h 00 à 17 h 00
Vendredi 22 mars 2024	De 16 h 00 à 19 h 00
Samedi 23 mars 2024	De 09 h 00 à 13 h 00
Samedi 25 mai 2024	De 09 h 00 à 13 h 00

REMISE DES DIPLOMES:

Samedi 27 janvier 2024	à 17h30
------------------------	---------

BTSA AP 2eme année

du 01/09/2023 au 31/08/2024

Edité le mercredi 22 févr. 2023 octobre décembre février avril iuin août septembre novembre ianvier mai iuillet D 01 M 01 V 01 M 01 S 01 V 01 (S₃₅) L 01 (S 01) J 01 V 01 L 01 (S 14) L 01 (S 27) J 01 S 02 L 02 (S 40) J 02 S 02 M 02 V 02 S 02 M 02 J 02 D 02 M 02 V 02 D 03 M 03 M 03 Моз V 03 M 03 S 03 D 03 V 03 (S 23) S 03 D 03 L 03 M 04 S 04 D 04 J 04 S 04 M 04 J 04 D 04 L 04 (S 36) L 04 (S 49) J 04 L 04 (S₁₀) M 05 M 05 V 05 M 05 V 05 M 05 J 05 D 05 L 05 (S o6) D 05 V 05 L 05 (S₃₂) M o6 V 06 L 06 (S 45) M o6 S 06 M o6 M o6 S 06 L 06 (S 19) J 06 S 06 M o6 J 07 S 07 M 07 J 07 D 07 M 07 J 07 D 07 M 07 V 07 D 07 M 07 D 08 M 08 V 08 L 08 V 08 L 08 M 08 L 08 J 08 V 08 (S 02) J 08 (S 15) S 08 (S 28) M 09 V 09 S 09 L 09 (S 41) S 09 V 09 S 09 M 09 J 09 D 09 M 09 J 09 D 10 M 10 V 10 D 10 M 10 S 10 D 10 M 10 V 10 (S 24) M 10 S 10 L 10 S 11 D 11 (S 11) S 11 M 11 J 11 D 11 L 11 (S 37) M 11 L 11 (S 50) J 11 L 11 J 11 D 12 M 12 V 12 (S 07) V 12 D 12 V 12 M 12 J 12 L 12 M 12 M 12 L 12 (S 33) M 13 M 13 S 13 M 13 V 13 L 13 (S 46) S 13 M 13 S 13 L 13 (S 20) J 13 M 13 M 14 M 14 D 14 J 14 S 14 J 14 D 14 M 14 J 14 D 14 V 14 M 14 V 15 J 15 V 15 V 15 D 15 M 15 L 15 L 15 M 15 S 15 L 15 (S 29) J 15 S 16 L 16 (S 42) J 16 S 16 M 16 V 16 S 16 M 16 J 16 D 16 M 16 V 16 D 17 V 17 D 17 M 17 V 17 S 17 M 17 (S 25) M 17 S 17 M 17 D 17 L 17 S 18 D 18 S 18 J 18 D 18 L 18 (S₃8) M 18 L 18 (S 51) J 18 L 18 (S 12) J 18 M 18 D 19 M 19 V 19 L 19 (S o 8) M 19 V 19 D 19 M 19 V 19 (S₃₄) M 19 J 19 L 19 M 20 V 20 L 20 (S 47) M 20 S 20 M 20 M 20 S 20 L 20 (S 21) J 20 S 20 M 20 M 21 D 21 M 21 D 21 J 21 S 21 M 21 J 21 D 21 J 21 V 21 M 21 V 22 V 22 D 22 M 22 V 22 L 22 (S 04) J 22 L 22 (S 17) M 22 S 22 L 22 (S₃₀) J 22 M 23 M 23 S 23 L 23 (S 43) J 23 S 23 V 23 S 23 J 23 D 23 M 23 V 23 M 24 M 24 D 24 V 24 D 24 S 24 D 24 M 24 V 24 (S 26) M 24 S 24 L 24 M 25 S 25 M 25 L 25 (S 39) S 25 L 25 (S 52) J 25 D 25 L 25 (S₁₃) J 25 J 25 D 25 M 26 J 26 D 26 M 26 V 26 L 26 (S 09) M 26 V 26 D 26 M 26 V 26 L 26 (S₃₅) M 27 V 27 L 27 (S 48) M 27 S 27 M 27 M 27 S 27 L 27 (S 22) J 27 S 27 M 27 M 28 D 28 J 28 S 28 J 28 M 28 J 28 D 28 M 28 V 28 M 28 D 28 M 29 V 29 V 29 S 29 D 29 (S o₅) J 29 V 29 (S₁₈) M 29 (S₃₁) L 29 L 29 L 29 J 29 S 30 L 30 (S 44) S 30 M 30 S 30 M 30 J 30 D 30 M 30 V 30 J 30 D 31 D 31 M 31 M 31 M 31 S 31

Férié En Entreprise Formation au centre 20 semaines de formation au centre



Rentrée 2023

INFORMATIONS PRATIQUES

Absences:

Le contrôle des absences s'effectue tous les jours à la première heure de cours et se poursuit toutes les heures de la journée sous la responsabilité de l'enseignant chargé de la classe.

<u>Prévues</u>: une demande écrite et motivée des parents ou des étudiants majeurs de BTSA sera présentée au bureau de la vie scolaire, **48 heures au moins à l'avance**. A chacun de s'assurer qu'aucun contrôle n'est prévu pendant cette période.

Imprévues : les parents ou les étudiants majeurs de BTSA sont tenus :

- de téléphoner au bureau de la vie scolaire <u>avant 10 heures</u>
- (lignes directes: 03.26.08.90.32 ou le 03.26.08.90.34),
- et d'envoyer un mail à l'adresse suivante : vie-scolaire.thillois@cneap.fr
- d'expédier dans les 24 heures <u>un justificatif écrit</u> et détaillé de l'absence.

Les élèves doivent obligatoirement se présenter à la vie scolaire avant le retour en classe

Navettes:

Un service de navettes est organisé pour transporter les élèves entre la gare de REIMS Centre ou l'arrêt de bus Tinqueux Boutréaux et le lycée :

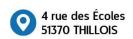
Jours	Heures	Lieu de départ de la navette	Lieu d'arrivée de la navette
Lundi	10h00	Gare de Reims Centre	Lycée Thillois
	16h45	Lycée Thillois	Tinqueux Boutréaux (ligne 8)
	17h45		
Mardi, Jeudi	07h35	Tinqueux Boutréaux (ligne 8)	Lycée Thillois
	16h45	Lycée Thillois	Tinqueux Boutréaux (ligne 8)
	17h45		
Mercredi	07h35	Tinqueux Boutréaux (ligne 8)	Lycée Thillois
	12h30	Lycée Thillois	Tinqueux Boutréaux (ligne 8)
	16h45		
	17h45		
Vendredi	07h35	Tinqueux Boutréaux (ligne 8)	Lycée Thillois
	15h30	Lycée Thillois	Gare de Reims Centre

Chaque trajet pour l'arrêt de bus Tinqueux Boutréaux (ligne 8) coûte 0,60 € (1 ticket) Chaque trajet pour la gare de Reims coûte coûte 1,20 € (2 tickets)

Les tickets pour le service de navettes sont à acheter **auprès de la VIE SCOLAIRE** au tarif de 0,60€ l'unité. Ces navettes sont assurées par des compagnies de cars ou par des véhicules de l'établissement conduits par un membre du personnel.

//\ Tout élève n'ayant pas de ticket en montant dans une navette, devra régler au chauffeur :

- 2 € pour un trajet gare de Reims/Thillois
- 1 € pour un trajet Tinqueux Boutréaux/Thillois









Trousseau pour les internes :

Il devra comprendre:

- une alèse,
- un oreiller,
- une taie d'oreiller.
- un drap housse 90X190,
- une couette pour lit une personne,
- une housse de couette,
- nécessaire de toilette.

Les élèves sont responsables de l'entretien régulier de leur trousseau.

Accident du travail

Durant sa scolarité, votre fils, fille est couvert par une assurance « accident de travail » pour tous les accidents corporels qui pourraient avoir lieu dans le cadre de sa formation (y compris visites, périodes de stage...)

Il est impératif qu'au moindre incident qui nécessite une consultation médicale (entorse, chute,....), l'administration soit immédiatement avertie afin de vous donner les documents utiles à la prise en charge de cet accident.

Conduite à tenir :

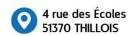
- Le secrétariat (ou la vie scolaire si cela arrive le soir) vous donne tous les documents utiles et vous explique les démarches à effectuer :
 - 1- Présenter la feuille d'accident du travail (CERFA 11451*04) de façon systématique à tous les professionnels de santé pour chaque soin en rapport avec cet accident (médecin, hôpital, pharmacie, radiologue, kinésithérapeute...) et la faire compléter ne pas avancer d'argent et ne jamais présenter votre carte vitale
 - 2- Demander un Certificat Initial au médecin qui constatera vos blessures. A RENDRE AU PLUS TARD LE LENDEMAIN A L'ETABLISSEMENT
 - 3- Rapporter la feuille d'accident du travail au secrétariat de l'école à la fin des soins.
 - 4- NE RIEN TRANSMETTRE PAR VOUS-MÊME AUX ORGANISMES D'ASSURANCE MALADIE LE LYCEE S'EN CHARGE

AUCUN ACCIDENT SIGNALE APRES LA 1^{ère} CONSULTATION MEDICALE NE POURRA ETRE PAS PRIS EN CHARGE EN TANT QU'ACCIDENT DU TRAVAIL.

Projet d'Accueil Individualisé

Dans le cas d'un traitement médical à long terme, récurrent, d'urgence, d'un régime adapté suite à une allergie alimentaire, etc... nous sommes dans l'obligation de vous faire compléter un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) conformément à la circulaire n°2003-135 de l'Education Nationale.

Si votre enfant est concerné, merci de nous le signaler afin que nous vous fassions parvenir un dossier à compléter.









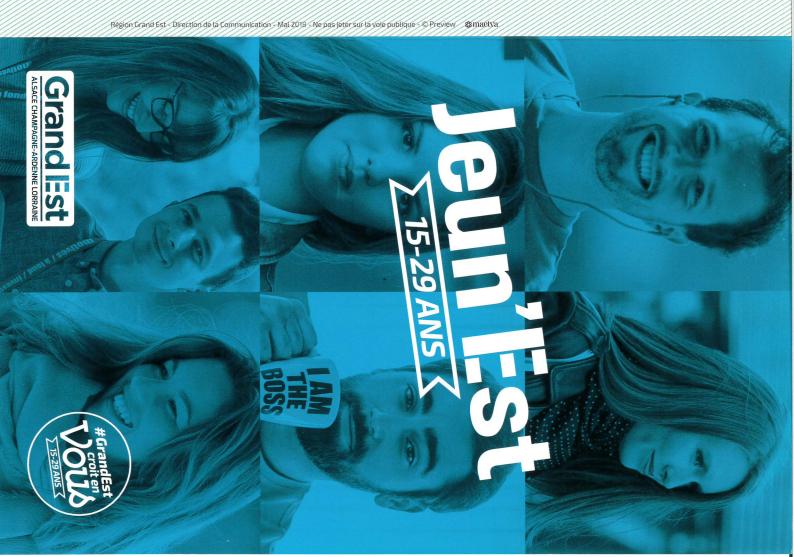






Four vous inscrire, telechargez l'application sur votre smartphone. Retrouvez toutes les informations, actus et bons plans de la Région sur **jeunest.fr** ou sur l'appli **Jeun'Est**.

| Disponible sur Google Play | Disponible sur App Store |



d'encourager ses initiatives. Vous avez entre 15 et 29 ans et vous résidez dans le Grand Est? Son objectif est d'accompagner, de soutenir et Découvrez Jeun'Est, votre nouveau réflexe. <u>La Région Grand Est a fait de la jeunesse une priorité</u>



carte pour les lycéens C'est un portail, une appli et une

aides qui peuvent vous soutenir infos pratiques et toutes les actualités, des bons plans, des Accédez à vos avantages, à des dans vos projets.

Jeun'Est vous accompagne partout

Grand Est fait pour vous! Découvrez tout ce que la Région

s'en servir? Où et comment

aux partenaires de Jeun'Est les partenaires sur jeunest.fr Vous trouverez la liste de tous présentez votre carte ou appli Pour profiter des avantages



rien de plus simple ! Pour y accéder

Connectez-vous sur jeunest.fr ou téléchargez du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de consulter la FAQ ou contacter le 03 66 75 81 92 l'application sur votre smartphone pour vous inscrire. En cas de besoin, vous pouvez

vos avantages avec Jeun'Est **Vous êtes lycéen :**



ou UGSEL auprès de votre d'une licence sportive UNSS établissement. Faites du sport grâce à Jeun'Est : 10€ pour l'acquisition

sportives gratuitement et suivre les bons plans. Vous pouvez aussi participer manifestations



Culture

aller au cinéma, choisir un Grâce à Jeun'Est, vous RDV sur jeunest.fr pour livre à tarif réduit... festival, voir un spectacle, pouvez participer à un

qui vous feront bénéficier 1er septembre 2018. découvrir les partenaires de vos avantages des le



jeunest.fr

votre scolarité Coup de pouce à

lycée 4.0? Vous êtes scolarisé dans un

Dès le mois de juin et en vue de la rentrée de septembre 2018, vous informatique sur le portail Jeun'Est. pourrez commander votre matériel

un lycée 4.0 Vous n'êtes pas scolarisé dans

Grâce à Jeun'Est, vous pouvez situation et les utiliser. bénéficier d'aides entre 40 et 100 € aides allouées en fonction de votre RDV sur **jeunest.fr** pour connaître les la prime régionale de scolarité ; pour vos manuels scolaires ou

sur votre appl.. Decouvrez sur e portail et

qui ont bénéficié d'aides et les témoignages des lycéens actions du Mois de l'Autre, de jeunesse », l'activité du vous : les projets « Expériences d'actions de la Région. Est, le Service civique, les les Jeunes talents du Grand Région met en place pour Conseil régional des Jeunes, ..d'autres actions que la

